

Charles de COURSON

Député de la Marne

1^{er} Vice-Président du Conseil Général

Maire de Vanault-les-Dames

Monsieur Xavier BERTRAND

Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé

14, avenue Duquesne

75350 PARIS 07 SP

Vitry-le-François, le 22 novembre 2010

EP/FB/10/402

Monsieur le Ministre,

Mon attention a été attirée par l'Union Fédérale des Ostéopathes de France sur le rapport sur l'ostéopathie publié par l'OMS et sur l'absence de suites après l'adoption de la loi HPST en 2009.

L'OMS vient de publier un rapport sur l'ostéopathie qui préconise que la formation minimale pour un ostéopathe doit être de 4200 heures avec un minimum de 1000 heures de pratique, soit près du double du nombre d'heures de formation nécessaires en France, actuellement 2660 heures.

La loi HPST prévoit que le nombre d'heures de formation soit porté à 3520 heures, rapprochant ainsi un peu plus le nombre d'heures de formation des recommandations de l'OMS. Or, les décrets d'applications nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions et notamment à la définition des programmes des enseignements n'ont toujours pas été publiés au journal officiel.

Aussi, considérant ces éléments vous serait-il possible de bien vouloir me préciser votre position sur le rapport publié par l'OMS et m'indiquer quand les décrets d'applications seront publiés ?

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à cette requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Charles de COURSON

